Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20261105-202671-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq novembre à 19h les membres du Conseil Municipal de la commune de TRELIVAN proclamés élus par le bureau électoral à la suite des élections du 15 mars 2026, se sont réunis salle du conseil en Mairie sur convocation en date 30 octobre 2026 qui a été adressée par Madame Suzanne LEBRETON, Maire, conformément à l'article L.2121-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	LUCAS Dominique	BUREAU Anaëlle
HERVÉ Lucie	LASSERRE Valentin	GASTÉ Florent
CAYET Laurette	GUEHENNEUC Rodolphe	GATELLIER Florence
LEGALLAIS Marie-Pierre	YVART Didier	LECHEVESTRIER Jean
LE GAL DAYOT Julie	PORS Gwénolé	REHEL Christine
RUELLAN Marie	THOMAS Sylvie	RADOUX Alain
LEMAITRE Fabrice	SAULNIER Laurence	LE FLAHEC Laurent
BOURDÉ Dominique	COMMUNIER Aurélien	

Absent Excusé :

Présidente de séance Madame Suzanne LEBRETON

Secrétaire de séance : Monsieur Rodolphe GUEHENNEUC

Membres en exercice : 23

Membres présents : 23

Membres votants :23

Question 5-2026-71:

Halle Intergénérationnelle : avenant maîtrise d'œuvre

La Commune de Trélivan a engagé le projet de construction d'une Halle Intergénérationnelle. Ce nouvel équipement a pour vocation d'offrir un espace polyvalent de convivialité, d'activités ludiques et de rencontres intergénérationnelles sur une surface utile de 224,66 m².

Par délibération la Commune a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement conjoint composé de :

- Studio Pilipili (Architecte mandataire) ;
- Opryme Ingénierie (Économiste de la construction) ;
- Granulo (Bureau d'études techniques Structure).

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux lors des études d'Avant-Projet Sommaire (APS) s'élevait à 300 000,00 € HT, fixant le forfait de rémunération initial de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 27 000,00 € HT.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212203640-20261105-202671-DE

L' ajustement du programme en phase APD nécessite l'adaptation de l'enveloppe financière et la régularisation des honoraires de la maîtrise d'œuvre par voie d'avenant , portant le montant du marché de 27 000,00 € HT à 29 880,00 € HT soit une augmentation de 2 880,00 € HT.

Il est ainsi demandé au Conseil Municipal :

1. D'approuver l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement Studio Pilipili / Opryme / Granulo, portant le montant du marché de 27 000,00 € HT à 29 880,00 € HT (augmentation de 2 880,00 € HT);
2. D'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1

Le conseil municipal après en avoir délibéré ;

- APPROUVE les termes de l'Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le groupement conjoint Studio Pilipili / Opryme Ingénierie / Granulo pour la construction de la Halle Intergénérationnelle.
- DÉCIDE de porter le montant du marché de maîtrise d'œuvre de 27 000,00 € HT à 29 880,00 € HT, soit une augmentation de 2 880,00 € HT (portant le montant à 35 856,00 € TTC).
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget d'investissement de la commune.
- AUTORISE Madame la Maire, à signer l'Avenant n° 1 ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Pour :23

Fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents.

Acte rendu exécutoire par sa transmission

et sa publication à la Préfecture de Saint Brieuc.

Pour extrait conforme,

Secrétaire de séance :

Rodolphe GUEHENNEUC



Maire et Présidente de Séance,

Suzanne LEBRETON Maire



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telercours.fr